

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 22 août 2019

L'an deux mille dix neuf et le jeudi vingt deux août à dix-huit heures treize huit le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthu MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux

Représentés :

Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. Pierre ALBINA

Absents :

M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**13 août 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/08/59****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « EN
MEMOIRE DE WARREN »**

L'association « EN MEMOIRE DE WARREN » a pour but de sensibiliser le comité de cyclisme et les clubs sur le fait d'assurer un meilleur encadrement et un renforcement de la sécurité des cyclistes lors des compétitions, entraînements et autres déplacements.

Elle peut aussi agir auprès des instances régionales, départementales et communales pour la réalisation de réseaux cyclables et autres aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité et le confort des cyclistes.

Elle organise des manifestations, compétitions cyclistes et promeut toutes actions en la mémoire du cycliste Waren ERRIN décédé tragiquement.

L'association a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention de 10 000 euros (dix mille euros) destinée à lui permettre de réaliser les projets correspondant à ses activités.

La commune de Lamentin au titre de sa politique d'accompagnement du tissu associatif se propose de souscrire favorablement à cette demande de soutien financier.

Le Maire vous propose d'allouer à l'association « EN MEMOIRE DE WAREN » une subvention d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) pour l'année 2019.

Le conseil Municipal

Considérant la politique d'accompagnement de la commune au monde associatif

Considérant la demande de l'association « EN MEMOIRE DE WAREN »

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

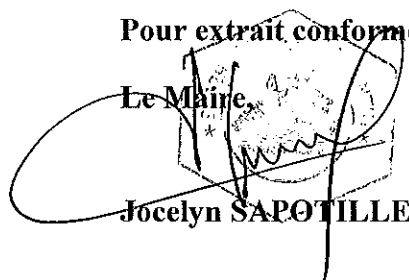
ARTICLE 1- D'allouer une subvention d'un montant de 5000€ à l'association « EN MEMOIRE DE WAREN » pour l'année 2019.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE